



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-Verbal n° 3

Réunion du : **Mardi 12 octobre 2021**

Présidence : **M. Gérard IVORA**

Secrétaire : **M. Antoine MANCINO**

Présents : **MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO**



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de – 72 heures)



CORRESPONDANCES :

Divers :

Mairie de PUGET VILLE le 28 septembre 2021 : Classement Stade René Croset : noté.

Mairie de SAINT-MANDRIER le 30 septembre 2021 : stades Marcel Bodrero : noté

ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION le 4 octobre 2021 : Stade des Adrets : noté



Mairie de LA SEYNE SUR MER le 6 octobre 2021 : plan des vestiaires stade Scaglia : noté

Mairie de CUERS le 7 octobre 2021 : Vestiaires stade Paul Rocafort : noté

Mairie du PLAN DE LA TOUR le 7 octobre 2021 : classement stade A. Serra : noté

Mairie de GRIMAUD le 12 octobre 2021 : classement stade des Blaquières : noté

COURRIERS ENVOYES :

Ligue Méditerranée :

Le 3 octobre Mairie de LE PRADET classement stade Antoni 2

Le 6 octobre 2021 Mairie de COGOLIN classement stade Galfard 2

Le 6 octobre 2021 Mairie des ARCS sur ARGENS classement stade G. Rouvier

Le 7 octobre 2021 Mairie de HYERES classement stade J. Berteaux2

Le 7 octobre 2021 Mairie de BRIGNOLES éclairage Stade Salvatori

Le 7 octobre Mairie de SAINT MANDRIER stade M. Bodrero retirer du classement

Le 7 octobre 2021 Mairie du PLAN de LA TOUR stade A. Serra travaux

Le 8 octobre 2021 Mairie de TOULON stades Casa Italia & Estublier retirer du classement

COURRIERS ENVOYES LE 5 OCTOBRE 2021 : ECLAIRAGES

Mairie de COGOLIN : stade Galfard 2

DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION : des stades C. Corsi de TRANS en PROVENCE, E. Bernard 1 de VIDAUBAN, L. Gilly 2 & R. Brulat de DRAGUIGNAN

Mairie de TOULON stades de La Ferme : des Romarins & des Routes

Mairie de BRIGNOLES : stade Vabre 2 Salvatori

Mairie de NANS les PINS : stade B. Mallet

Mairie de LA CROIX VALMER : stade M.L. Raymond

Mairie de RAMATUELLE : stade M. Chassage

Mairie de PIERREFEU du VAR : stade L. Gaffre 1

Mairie de CARQUEIRANNE : stade Riquier

Mairie de FREJUS : stade G. Davis

Mairie de LA FARLEDE : stade J. Astier

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU : stade J. Murat de SOLLIES PONT



Mairie du LE LAVANDOU : stade Municipal

Divers :

Mairie de HYERES le 11 octobre 2021 : stades M. Delplace & J. Bertheaux 2

Mairie de AUPS le 8 octobre 2021 : classement stade municipal

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DES STADES - Saison 2021 / 2022

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage.

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

Prochaine réunion

Mardi 19 Octobre 2021

Le Président : Gérard IVORA

Le Secrétaire : Antoine MANCINO